

ILFORD PHOTO

HARMAN technology Ltd

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Ilfotol

1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

NOM DU PRODUIT	Ilfotol
NO DE PRODUIT :	10256
NO. INTERNE	TS-MONO-26 (IP8802)
UTILISATION	Processing Auxiliary Solution
DISTRIBUTEUR	Distributors France: Lumière Imaging France, Tour Suisse, 1 Boulevard Vivier Merle, 69443 Lyon Cedex, France. Tél : 04 72 15 66 20 Belgique: H De Beukelaer & Co, Boomssesteenweg 77, B-2630 Aartselaar, Belgium. Tel: 03 870 59 00 Suisse: ILFORD Imaging Group, Case Postale 160, CH-1723, Marly, Suisse. Tel: 026 435 7111, Fax: 026 435 7212 Canada: Amplis Foto Inc, 22 Telson Road, Markham, Ontario L3R 1E5, Tel: 905 477 4111, Fax: 905 477 2502
PERSONNE À CONTACTER	France: Contact Distributor, email: info@lumiere-imaging.fr Belgique: Contact Distributor, email: info@debeukelaer.be, http://www.debeukelaer.be Suisse: Contact Distributor, email: ch-sales@ilford.com, http://www.ilford.ch Canada: Contact Distributor, email: terry.bevens@amplis.com, http://www.amplis.com
NUMERO DE TELEPHONE EN CAS D'URGENCE	France: Pour tout renseignement relatif à la sécurité et l'environnement, appeler le numéro ci-dessus. En cas d'urgence, contactez l'organisme Orfila au 01 45 42 59 59 Belgique: Poison Centre, Tél: 070 245245 Suisse: Centre Suisse d'Information Toxicologique, Tel: 01 251 5151, Fax: 01 252 8833, E-mail: stic@access.ch, Internet: www.toxi.ch Canada: En Cas D'urgence Medicale au Canada, Appeler le 1 800 842 9660 (Emploi Anormal du Produit). En Cas D'urgence Relative au Transport, Appeler CHEMTREC 1 800 424 9300

2 IDENTIFICATION DES DANGERS

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

CLASSIFICATION R43.

3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Appellation	No EC :	No. CAS	Contenu	Classification
C.I.T. (EC No. 247-500-7) & M.I.T. (EC No. 220-239-6) (3:1 Mix)		55965-84-9	< 1	T;R23/24/25 C;R34 R43 N;R50/53
Fatty Alcohol Polyglycol Ether	500-294-5	106232-83-1	1-5%	Xn;R22. Xi;R41.
Water	231-791-2	7732-18-5	95-100 %	-

Le texte intégral pour toutes les phrases R est présenté dans la rubrique 16.

4 PREMIERS SECOURS

INHALATION

Mode d'exposition improbable car le produit ne contient pas de substances volatiles. Emmener immédiatement à l'air frais la personne exposée. Garder au repos, au chaud et à l'air frais. Consulter un médecin si les troubles persistent.

Ilfotol

INGESTION

NE JAMAIS FAIRE VOMIR OU BOIRE UN LIQUIDE UNE PERSONNE INCONSCIENTE ! Placer la victime hors de la source d'exposition. Rincer soigneusement la bouche. Boire quelques verres d'eau ou de lait. Garder au repos, au chaud et à l'air frais. Ne pas faire vomir. Si le vomissement survient, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. Consulter un médecin.

CONTACT AVEC LA PEAU

Placer la victime hors de la source de contamination. Retirer les vêtements imprégnés. Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

CONTACT AVEC LES YEUX

Eloigner immédiatement la victime de la source d'exposition. Prendre soin d'enlever les lentilles de contact des yeux avant de rincer. Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

MOYENS D'EXTINCTION

Ce produit est incombustible. Utiliser le moyen approprié pour maîtriser un feu.

PROCÉDURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Éviter de respirer les vapeurs du feu.

RISQUES D'INCENDIE/D'EXPLOSION RARES

Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

RISQUES PARTICULIERS

Le produit n'est pas inflammable, mais en cas d'échauffement des vapeurs nocives peuvent se produire.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION POUR LE PERSONNEL DE LUTTE CONTRE LE FEU

Choisir un équipement de protection individuelle en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels. Pour la lutte contre l'incendie, choisir l'appareil respiratoire conformément aux règles de comportement générales pendant un incendie de l'entreprise.

6 MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Assurer une ventilation efficace. Pour informations sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.

PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Ne pas rejeter à l'égout, dans l'environnement terrestre ou dans les cours d'eau. Ce produit ne doit pas être jeté en pleine nature, mais recueilli et remis aux autorités locales après accord préalable.

MÉTHODES DE NETTOYAGE

Pour des informations sur l'élimination, voir la rubrique 13. Porter un équipement de protection approprié. Déverser les petites quantités dans l'égout à l'aide de beaucoup d'eau. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Laver la zone contaminée à l'eau. Empêcher le déversement de grandes quantités dans l'égout.

7 MANIPULATION ET STOCKAGE

PRÉCAUTIONS D'USAGE

Assurer une ventilation adéquate. Faire très attention de ne pas renverser la matière et éviter du contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Lire et suivre les recommandations du fabricant.

PRÉCAUTIONS DE STOCKAGE

Conserver dans l'emballage d'origine fermé dans un endroit sec. Entreposer à une température au-dessus du point de congélation. Conserver dans un endroit bien ventilé et à une température ne dépassant pas 25°C.

CRITÈRES DE STOCKAGE

Entreposage des produits chimiques.

8 CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Appellation	NORME	LT - ppm	LT - mg/m3	ST - ppm	ST - mg/m3
C.I.T. (EC No. 247-500-7) & M.I.T. (EC No. 220-239-6) (3:1 Mix)	AGW		0.05 mg/m3		0.05 mg/m3

ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION

Ifotol



CONDITIONS D'UTILISATION

Installer un poste de lavage oculaire, une douche d'urgence est également recommandée.

MESURES D'INGÉNIEURIE

Assurer une ventilation générale et localisée appropriée. Ne doit pas être manipulé dans un espace confiné sans une ventilation suffisante.

PROTECTION RESPIRATOIRE

Une protection respiratoire n'est pas requise.

PROTECTION DES MAINS

Utiliser des gants résistant à la chimie. En cas d'immersion fréquente, répétée ou prolongée, utiliser des gants en caoutchouc butyle (épaisseur >= 0.36mm, temps de percée > 480mn), nitrile (épaisseur >= 0,38mm, temps de percée > 480mn) ou en néoprène (épaisseur >=0,65mm, temps de percée >240mn). Pour une protection contre les éclaboussures intermittantes, des gants avec un temps de percée > 60 mn sont suffisants. Eviter des gants fabriqués en caoutchouc naturel. Les gants de protection utilisés doivent répondre aux spécifications de la directive CE 89/686/CEE et de la norme correspondante EN374.

PROTECTION DES YEUX

Porter des lunettes de sécurité approuvées ou un masque facial.

AUTRES MESURES DE PROTECTION

Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact avec la peau.

9 PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ASPECT	Liquide clair			
COULEUR	Incolore			
ODEUR	Aucune odeur caractéristique.			
SOLUBILITÉ	100% Soluble dans l'eau.			
POINT D'ÉBULLITION (°C)	>100	760 mm Hg	DENSITÉ RELATIVE	1.005 20
VALEUR PH, SOLUTION CONCENTRÉE	7			

10 STABILITE ET REACTIVITE

STABILITÉ

Stable si les conditions de stockage prescrites sont respectées. Aucuns problèmes de stabilité particuliers.

CONDITIONS À ÉVITER

Éviter les températures excessives pendant de longues périodes.

POLYMÉRISATION DANGEREUSE

Ne polymérise pas.

MATIÈRES À ÉVITER

Eviter le contact avec d'autres solutions photographiques et /ou des produits de nettoyage.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX

Aucunes dans les conditions normales.

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les effets sur la santé de cette préparation chimique n'ont pas été testés. Les effets cités, liés à une exposition, sont basés sur les connaissances actuelles de chaque composant constituant le mélange.

INHALATION

Pas de mises en garde spécifiques pour la santé.

INGESTION

Aucun effet nocif connu en cas d'ingestion de quantités susceptibles d'être ingérées accidentellement.

Ifotol

CONTACT AVEC LA PEAU

Le produit contient une petite quantité de substances allergènes qui, chez les personnes prédisposées, peuvent provoquer une réaction allergique en cas de contact répété.

CONTACT AVEC LES YEUX

Pas de mises en garde spécifiques pour la santé.

MISES EN GARDE SUR LA SANTÉ

Au regard de la quantité et de la composition, les dangers pour la santé sont considérés comme faibles.

VOIE D'EXPOSITION

Contact avec la peau et/ou les yeux. Ingestion.

SYMPTÔMES

Aucun symptôme spécifique noté.

INFORMATIONS MÉDICALES

Peut aggraver les affections existantes suivantes: Allergies et affections cutanées.

12 INFORMATIONS ECOLOGIQUES

ÉCOTOXICITÉ

On ne considère pas que ce produit ait des effets néfastes sur l'environnement.

13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES A L'ÉLIMINATION

MÉTHODES D'ÉLIMINATION

Les solutions non employées ou usées peuvent être rejetées au collecteur SI la législation locale l'autorise. Consulter les autorités locales pour avis. Les solutions usées peuvent nécessiter un traitement avant rejet. Consulter les autorités locales avant de rejeter toute solution usée au collecteur. Ne pas rejeter dans une fosse septique. Les solutions usées ne pouvant pas être rejetées au collecteur doivent être confiées à une entreprise de traitement spécialisée.

CLASSIFICATION DECHETS

EU - Numéro de code déchet: 090101

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

GÉNÉRALITÉS

This product is not classified as dangerous for transport by road, rail sea or air, (ADR/RID, IMDG, IATA). Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses (IMDG, ICAO/IATA, ADR/RID).

15 INFORMATIONS RELATIVES A LA RÉGLEMENTATION

ÉTIQUETAGE



Irritant

CONTIENT

C.I.T. (EC No. 247-500-7) & M.I.T. (EC No. 220-239-6) (3:1 Mix)

PHRASES DE RISQUE

R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

CONSEILS DE PRUDENCE

S2 Conserver hors de la portée des enfants.

S24 Éviter le contact avec la peau.

S37 Porter des gants appropriés.

DIRECTIVES EUROPÉENNES

Directive sur les substances dangereuses 67/548/CEE. Directive sur les préparations dangereuses 1999/45/CE.

Ilfotol

REGLEMENTATIONS NATIONALES

Arrêté du 30 juin 2001 modifiant l'arrêté du 20 avril 1994 relatif à la déclaration, la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances et transposant les directives 2000/32/CE de la Commission du 19 mai 2000 et 2000/33/CE de la Commission du 25 avril 2000, portant respectivement vingt-sixième et vingt-septième adaptation au progrès technique de la directive 67/548/CEE modifiée. Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, ND 2098-174-99. Directive 94/1/CE de la Commission du 6 janvier 1994 portant adaptation technique de la directive 75/324/CEE du Conseil concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives aux générateurs d'aérosols.

16 AUTRES INFORMATIONS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

LES INFORMATIONS CONTENUES DANS CE DOCUMENT SONT BASEES SUR L'ETAT DES CONNAISSANCES A LA DATE INDIQUEE ET SONT FOURNIES DE BONNE FOI PAR ILFORD IMAGING. TOUTE FORME DE GARANTIE FORMELLE OU IMPLICITE, VIS A VIS DE CES INFORMATIONS, EST TOUTEFOIS EXCLUE. N'UTILISER CES RENSEIGNEMENTS QU'EN COMPLEMENT D'AUTRES INFORMATIONS ET S'ASSURER QUE L'ENSEMBLE DES DONNEES PERMET D'EMPLOYER ET D'ELIMINER CORRECTEMENT LE PRODUIT SANS RISQUES POUR LA SANTE ET LA SECURITE DU PERSONNEL ET DES CLIENTS.

RÉFÉRENCES LITTÉRAIRES

European Photographic Chemical Industry Code of Practice For Classification And Labelling

ÉMISE PAR

Dr R Fielding, HARMAN technology Ltd, Mobberley, Knutsford, Cheshire, WA16 7JL, ENGLAND. Tel. +44 (0)1565 650000; email: ross.fielding@harmantechnology.com

DATE DE RÉVISION 03/04/2008

NO DE REV. /REEMPL. FDS GÉNÉRÉE LE 4

PHRASES - R (TEXTE INTÉGRAL)

NC	Non classé.
R22	Nocif en cas d'ingestion.
R23/24/25	Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R34	Provoque des brûlures.
R41	Risque de lésions oculaires graves.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.